

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Salah Boubnider, Constantine 3

Numéro d'Identification Fiscal : 001125019041843

Siège social : Ville universitaire, nouvelle ville Ali Mendjeli, Constantine

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE de l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N° 04/UC3SB/BF/2025 (Marché A COMMANDES)

Opération : «**Surveillance, Gardiennage et Sécurité des structures pédagogiques, administratives et des espaces communs du campus universitaire Constantine 3, exercice 2026**».

Conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le recteur de l'université de Constantine 3 Salah BOUBNIDER informe les soumissionnaires ayant participé à l'Appel D'offres N° 04/UC3SB/BF/2025. Concernant l'opération «**Surveillance, Gardiennage et Sécurité des structures pédagogiques, administratives et des espaces communs du campus universitaire Constantine 3, exercice 2026**», lancé le 14 Octobre 2025 dans an nacer en langue française et 14 Octobre 2025 dans « asdae el malaib » en langue arabe, ainsi que dans la presse électronique du 20 Octobre 2025 Algérie-brèves-News en langue arabe et le 20 Octobre 2025 dans L'espoir Libéré en langue française, Qu'à l'issue de l'évaluation des offres le marché est provisoirement attribué à l'offre qualifiée techniquement et la moins disante financièrement.

Soumissionnaire	Montant TTC de l'offre (DA)		Note Technique /36 points	NIF	Observation
	Min	Max			
Eurl P3S3	173 756 660 ,00	292 368 720,00	21/36	00061097049357	Offre Qualifiée Techniquement et la moins disante financièrement.

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de l'université au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.

Conformément à la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, les soumissionnaires peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis d'attribution provisoire.